

32 FACTORY

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siege social : 11, avenue Thiers –06600 Antibes

833 678 675 RCS Antibes

(la « **Société** »)

**DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-trois avril,

Odonto Capital, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 133 impasse Saint-Pierre – 83910 Pourrières, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Draguignan sous le numéro 100 966 084, représentée par Monsieur Yohan De Serna,

Détenant l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société (l' « **Associée Unique** »),

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- constatation (i) de la démission de Monsieur Boris Bontemps de ses fonctions de président de la Société et (ii) désignation de la société ODONTO CAPITAL en qualité de nouveau président,
- pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

Constatation (i) de la démission de Monsieur Boris Bontemps de ses fonctions de président de la Société et (ii) désignation de la société ODONTO CAPITAL en qualité de nouveau président

L'Associée Unique,

après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Boris Bontemps de ses fonctions de président,

prend acte de la démission de Monsieur Boris Bontemps de ses fonctions de président de la Société, avec effet à compter de ce jour,

le **dispense** de la satisfaction du formalisme prévu à l'article 13 des statuts de la Société,

décide de désigner en qualité de nouveau président de la Société, à compter de ce jour, pour une durée indéterminée :

- la société ODONTO CAPITAL, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 133 impasse Saint-Pierre – 83910 Pourrières, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Draguignan sous le numéro 100 966 084.

Monsieur Yohan De Serna, président de HOLDING DE SERNA, elle-même présidente de ODONTO CAPITAL, accepte les fonctions de Président de la Société au nom et pour le compte de ODONTO CAPITAL et déclare, pour lui-même et pour la société ODONTO CAPITAL n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptibles d'interdire sa nomination et l'exercice desdites fonctions.

SECONDE DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

L'Associée Unique,

confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, d'extraits ou de copies certifiées conformes des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités.

De tout ce que dessus, il a été dressé et signé le présent procès-verbal, qui est signé par l'Associée Unique et le nouveau président de la Société pour acception de ses fonctions.

Signé par :

11A3E417DBC94F5...

Bon pour acception des fonctions de président

ODONTO CAPITAL*

Associé et nouveau Président

Représentée par Monsieur Yohan De Serna

*Faire suivre de la mention « *Bon pour
acceptation des fonctions de président* »